



# ACHETER UN VAE (VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE). PUIS-JE OBTENIR UNE AIDE ?



## CE VÉLO EST NEUF

(facture de moins de 6 mois et pour un vélo sans batterie au plomb)



## LIEU DE RÉSIDENCE

\* Bonus Vélo : possible si une aide est apportée par une collectivité locale. Limite : le montant cumulé ne peut dépasser 20% du prix d'achat, ou 200€



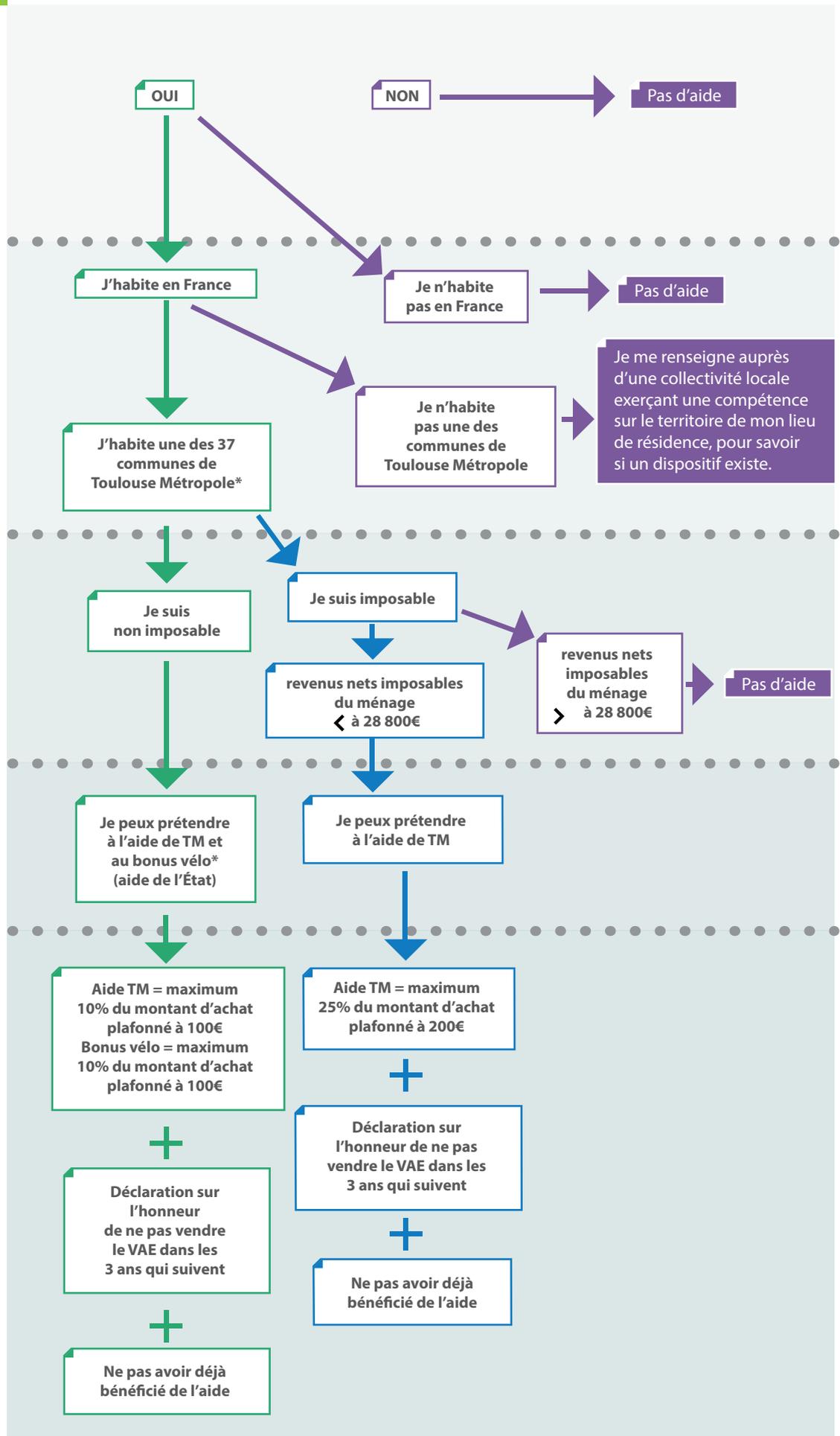
## SITUATION FISCALE



## AIDE FINANCIÈRE POSSIBLE



## CONDITIONS DE L'AIDE



OUI

NON

Pas d'aide

J'habite en France

Je n'habite pas en France

Pas d'aide

J'habite une des 37 communes de Toulouse Métropole\*

Je n'habite pas une des communes de Toulouse Métropole

Je me renseigne auprès d'une collectivité locale exerçant une compétence sur le territoire de mon lieu de résidence, pour savoir si un dispositif existe.

Je suis non imposable

Je suis imposable

revenus nets imposables du ménage < à 28 800€

revenus nets imposables du ménage > à 28 800€

Pas d'aide

Je peux prétendre à l'aide de TM et au bonus vélo\* (aide de l'État)

Je peux prétendre à l'aide de TM

Aide TM = maximum 10% du montant d'achat plafonné à 100€  
Bonus vélo = maximum 10% du montant d'achat plafonné à 100€

Aide TM = maximum 25% du montant d'achat plafonné à 200€

+

Déclaration sur l'honneur de ne pas vendre le VAE dans les 3 ans qui suivent

+

Ne pas avoir déjà bénéficié de l'aide

+

Déclaration sur l'honneur de ne pas vendre le VAE dans les 3 ans qui suivent

+

Ne pas avoir déjà bénéficié de l'aide